

Il résulterait des actes ci-dessus, que Claude Besson aurait d'abord acquis de Denis Dallières, ou de son fils Pierre, la vigne qu'il revendit ensuite à Rolin Chausson, puis racheta de ce dernier lorsqu'il voulut ouvrir la rue de la Monnaie.

Mais, d'autre part, Rolin Chausson n'est pas cité dans les terriers de Saint-Pierre. Ainsi, dans le Parangon de la rente noble de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Nonains, les reconnaissances des diverses parcelles ou pies vendues par Claude Besson, sont ainsi libellées :

Tome III, folio 859. Terrier Dechalles de l'année 1551, le 7 juillet.

« Honnête homme, Étienne Puthet, marchand hostel-
« lier, citoyen de Lyon, assavoir : Deux pies, étant des
« pies de feu Claude Besson, faisant partie d'une vigne qui
« fut de feu Denis Dallières, assize audit Lyon, en la coste
« S^t Sébastien au territoire appelé du Perier Presle, con-
« frontant la rue neuve Besson, *alias* de la Monnoye, de
« vent, etc... »

Et ainsi de même pour les treize autres reconnaissances des acquéreurs des pies vendues par Claude Besson et provenant de l'ancienne vigne de Denis Dallières.

Les registres des Nommées de 1515 ne nous donnent aucun renseignement sur la vigne en question. On sait que les Nommées étaient des registres d'impôts sur lesquels étaient, comme de nos jours sur la matrice cadastrale, inscrits les noms et la demeure des imposés, avec l'indication du revenu de leurs meubles, pensions et immeubles possédés même en dehors de Lyon. Ils servaient, une fois établis, durant un certain laps de temps jusqu'à la confection d'une nouvelle Nommée et l'on y inscrivait les mutations